

# CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2022

## TRAVAUX

### RESTRUCTURATION DE L'ESPACE GRANGETTE EN MAISON DES ASSOCIATIONS - AUTORISATION DE LANCER LE MARCHE DE DESAMIANTAGE (LOT 1) ET DE SIGNER LE MARCHE CORRESPONDANT

La Commune a engagé le projet de réhabilitation et de réorganisation fonctionnelle de « l'Espace Grangette » afin d'y accueillir la future Maison des Associations. Ces travaux doivent comprendre notamment les mises aux normes incendie et accessibilité, la restructuration du bâtiment, une requalification de certaines salles (un espace administratif mutualisé pour les associations en rez-de-chaussée, une salle de spectacle reconfigurée, un espace de convivialité en rez-de-jardin, une salle omnisports en sous-sol notamment), et le traitement paysager des patios et des espaces extérieurs proches.

La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au groupement d'entreprises GRISAN Architectes (69380 LES CHERES – Mandataire du groupement) / ESBA (74200 THONON-LES-BAINS) / PROJECTEC (74200 THONON-LES-BAINS) / REZ'ON (74370 VILLAZ) / ORLANDO MAPELLI (74200 THONON-LES-BAINS) pour un montant de 145 200,00 € HT (ce montant comprend également la mission OPC).

Le maître d'œuvre a estimé le montant prévisionnel total des travaux à la somme de 1 337 000,00 € HT.

Compte-tenu de la nécessité d'aboutir à une livraison du bâtiment au plus tard le 30 juin 2023, ainsi que des délais prévisionnels d'exécution des travaux et de leur phasage (estimée à 9 mois), mais également pour laisser aux candidats plus de temps pour déposer leurs offres sur les autres corps d'état, une consultation anticipée s'avère nécessaire pour les prestations de désamiantage du bâtiment qui pourraient avantageusement se réaliser dès le mois de septembre. De plus, pour ce lot, les délais sont contraints par l'agrément du plan de retrait sous un mois avant l'exécution des travaux d'une durée prévisionnelle d'un mois.

Le montant prévisionnel de ce lot est de 60 000,00 € HT.

De de fait, le bilan de l'opération s'établit comme suit :

<b>Frais de maîtrise d'ouvrage dont :</b>	<b>22 966,20 € HT</b>
<i>Topographie</i>	<i>1 120,00 € HT</i>
<i>Diagnostics amiante</i>	<i>2 491,00 € HT</i>
<i>Etude sécurité incendie et accessibilité</i>	<i>1 400,00 € HT</i>
<i>Frais du coordonnateur Sécurité Santé</i>	<i>4 540,20 € HT</i>
<i>Frais de contrôleur technique</i>	<i>8 415,00 € HT</i>
<i>Annonces légales (maîtrise d'œuvre et travaux)</i>	<i>5 000,00 € HT</i>
<b>Honoraires du maître d'œuvre</b>	<b>145 200,00 €</b>
<b>Travaux de restructuration de l'espace Grangette en maison des associations (estimation du maître d'œuvre)</b>	<b>1 337 000,00 €</b>
<b>Divers et imprévus (=5% du montant des travaux et de la maîtrise d'œuvre)</b>	<b>74 110,00 €</b>
<b>Total HT :</b>	<b>1 579 276,20 €</b>
<b>TVA 20%</b>	<b>315 855,24 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>1 895 131,40 €</b>

Etant donné le montant global de l'opération, cette consultation de désamiantage sera lancée via une procédure adaptée et le choix de l'attributaire sera soumis préalablement pour avis à la Commission d'Appel d'Offres.

La consultation des autres lots de travaux sera, comme à l'habitude, soumise à l'examen de la Commission d'Appel d'Offres puis à la validation du Conseil Municipal.

Sur proposition de Monsieur TERRIER, afin de ne pas retarder l'opération, et ainsi que le permet l'article L.2122-22 du CGCT, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation relative au désamiantage de la Maison des Associations dans le cadre de cette opération et à prendre toute décision concernant la préparation et la passation de ce marché ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, à l'issue de cette consultation, le marché public correspondant avec le titulaire de l'offre économiquement la plus avantageuse, après avis de la Commission d'Appel d'Offres et à la condition que le montant du marché de désamiantage ne dépasse pas la somme de 66 000,00 € HT (le montant estimé + 10%).

----- Fin du document -----